



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Paris le 24/03/2020

Objet : Quelle urgence à la PJJ ?

Madame la Ministre ,

Alors que la France connaît une crise sanitaire sans précédent et que le confinement de la population est ordonnée depuis plus d'une semaine, nous vous interpellons sur la situation des personnels de la DPJJ.

Sur différents territoires, nous sommes interpellé.e.s par nos représentant.e.s et des agents qui font état d'un discours discordant et de pressions hiérarchiques sur la question des congés.

Alors que vous soulignez dans votre dernier message le professionnalisme des agents de cette direction, l'urgence actuelle n'est pas d'obliger des personnels à poser des congés ou à envisager d'ores et déjà la suppression de jours de RTT.

L'urgence est d'assurer la protection des personnes accompagnées et des agents de ce ministère en consacrant les efforts de chacun.e à assurer la distribution de moyens de protection et d'organiser la continuité du service public tout en respectant la consigne de confinement maximum.

Or là encore sur ce point, les directives divergent selon les territoires créant disparités et inquiétudes tant parmi les professionnel.le.s que parmi les jeunes.

Pour les milieux ouverts, il est encore des lieux où des agents sont contraints de s'y présenter physiquement. Par ailleurs, les possibilités d'alternatives à la détention sont difficilement réalisables dans ce contexte. Il nous semble nécessaire de limiter drastiquement ce type de réquisition.

En hébergement et dans les lieux privatifs de liberté, il ne nous semble pas opportun de multiplier le nombre d'intervenant.e.s. Les gestes barrières sont parfois difficiles à respecter en raison du retard pris dans la livraison de matériel ou de son insuffisance, surtout lorsqu'il y a des jeunes contaminés au sein d'une structure.

Certains lieux de détention peinent à se vider et dans la plus part d'entre eux les gestes barrières sont impossibles à tenir.

D'une façon générale, hormis les personnels en service effectif, la situation des agents confinés manque de clarté, notamment en ce qui concerne la notion et de télétravail et les moyens nécessaires pour le mener à bien.

Vous comprendrez donc que dans ces circonstances, il n'est pas temps de se livrer à des spéculations ou des comptes d'apothicaire sur la suppression des jours de congés ou sur le décompte des heures réellement effectuées. Une fois de plus nous déplorons que « l'outil managérial » soit utilisé au détriment des personnels.

Aussi nous exigeons que des consignes soient données afin que ces discours cessent et que la confiance que vous avez adressé au personnels soit repercutée dans l'ensemble des composantes de ce ministère.

Cordialement.

Le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU